
7 novembre 2008 – 7 novembre 2009 : un an déjà ...

7 novembre 2008 – 7 novembre 2009. Déjà une année depuis que la société haïtienne a vécu un événement tragique où des écoliers et enseignants ont trouvé la mort dans l'effondrement du **Collège la Promesse Evangélique**.

Cet établissement scolaire comptait environ huit cents (800) élèves. Selon les estimations des parents des victimes, environ cent trente (130) personnes dont sept (7) enseignants ont perdu la vie, alors que le bilan officiel chiffrait le nombre de décédés à quatre-vingt quatorze (94) personnes.

Cette tragédie a révolté la conscience de tous et a mis à nu les faiblesses de l'Etat haïtien, totalement dans l'incapacité de protéger ses citoyens car, plusieurs vies auraient pu être sauvées si les autorités haïtiennes avaient les moyens de voler au secours des personnes vivant encore sous les décombres. De plus, ce drame, suivi de moins d'une semaine de l'effondrement partiel de l'Etablissement **Grâce Divine**, a porté les autorités à se rendre compte de l'état de délabrement des établissements scolaires

Le gouvernement haïtien et les autorités locales ont annoncé un ensemble de mesures dont entre autres : la prise en charge par l'Etat des funérailles et des soins médicaux et la redirection des élèves survivants vers d'autres établissements. **Un an après, qu'en est-il de toutes ces promesses ?**

- ✓ Les parents des corps retrouvés ont reçu de l'Etat haïtien un montant de cent mille (100.000) gourdes pour chaque mort et, ceux des blessés ont reçu entre trente-mille (30.000) gourdes et cinquante mille (50.000) gourdes, selon la gravité des blessures. Cependant cette subvention ne prend pas en compte les dépenses supplémentaires consenties par les parents.

- ✓ Parmi les survivants, au moins deux cent soixante et un (261) ont été orientés vers trente-cinq (35) établissements en vue de leur permettre de boucler le reste de l'année académique 2008 – 2009. Toutefois, quelques rares directions d'écoles ont reçu la subvention promise, au prix de nombreuses démarches entreprises par celles-ci. En septembre 2009, plusieurs des élèves ont été remerciés et, certaines directions ont retenu les carnets scolaires pour cause de non paiement.
- ✓ Plusieurs établissements scolaires sont délabrés et fonctionnent sans cours de récréation, sans sortie de secours. Ces établissements constituent une constante menace pour des centaines d'enfants.

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) note que le drame survenu à **Nerrettes** n'a pas servi de leçon pour les autorités en place et déplore que les mesures, annoncées à grand renfort de publicité, n'ont, en fait, duré que le temps d'un feu de pailles. Aujourd'hui encore, plusieurs bâtiments scolaires sont en piteux état. Ajoutés à cela des maisons privées comme des bâtiments scolaires sont loués pour des périodes allant jusqu'à 8 années, Par des compagnies privées de téléphonie mobile pour l'installation sur leurs toits des matériels comme des génératrices fonctionnant sans arrêt vingt quatre heures par jour, des tours d'antennes émettant des ondes magnétiques nocives à la santé et considérées cancérigènes par des spécialistes, et des réservoirs mobiles de stockages de carburant. Nombreuses sont les maisons qui risquent de connaître le même sort que l'établissement « **La Promesse Evangélique** ».

Le RNDDH constate que l'Etat Haïtien n'a pas suffisamment encadré les parents des victimes et qu'aucune mesure n'a été prise pour protéger tous les citoyens en particuliers les plus faibles et ceux qui n'ont pas d'accès aux informations relatives à leur vie et à leur santé.

Le RNDDH renouvelle ses sympathies aux parents et amis des victimes du drame de **Nerrettes**.

Port-au-Prince, le 6 novembre 2009.